

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 21/06/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 juin 2023 à 10 h 30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DURANT*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à Mme LE YONDRE*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DELUGA François, Conseiller municipal DU TEICH
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 13 juin 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 31 mai 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

Délibération n° DE-0035-2023

Rapporteur : Mme GANTCH

Objet : Paies informatisées – Tarification 2024

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion propose aux collectivités, dans le cadre d'un service facultatif, une prestation de traitement informatisé de la paie des personnels.

A l'instar du fonctionnement d'autres services facultatifs, les conventions par lesquelles les collectivités adhérentes à ce service, prévoient une tarification forfaitaire des prestations réalisées et la faculté d'une revalorisation du tarif appliqué sur décision du Conseil d'Administration.

Afin de tendre vers l'équilibre de fonctionnement du service, il est proposé au Conseil d'Administration de porter le prix du bulletin de salaire réalisé de 7,50 € à 8,25 € à partir du 1^{er} janvier 2024. Ceci représente une augmentation de 10 % correspondant à la prise en compte de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du service liées d'une part, à l'évolution des prix des services informatiques et des fournitures et, d'autre part :

- À l'augmentation des charges salariales liées aux différentes évolutions réglementaires ;
- À la mise en place de nouveaux contrôles des assiettes fiscales et sociales avant dépôt des DSN (Déclaration sociale nominative) ;
- À l'intégration et vérification des évolutions réglementaires liées à la DSN ;
- À l'évolution de l'offre de service (ouverture de l'Extranet paie).

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- De fixer à 8,25 € par bulletin de salaire édité, le tarif de la prestation « paies informatisées » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De prévoir une évolution des conditions tarifaires de la prestation « paies informatisées » à compter du 1^{er} janvier 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21/06/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à BORDEAUX, le 21 juin 2023.

Le secrétaire de séance,


BILLOUX Roger
Conseiller municipal de PINEUILH



Le Président,


RECORS Roger
Maire-adjoint de CESTAS

RECEPTIONNÉ PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **21 JUIN 2023**

PUBLIÉ LE : **21 JUIN 2023**

Acte à classer

DE-0035-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-21T14-36-46.00 (MI245850414)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230621-DE-0035-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Paies informatisées - tarification 2024

Date de décision : 21/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DE-0035-2023-
PAIES_INFORMATISEES-
TARIFICATION_2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/06/23 à 14:36

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis

Date 21/06/23 à 14:36

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception

Date 21/06/23 à 14:42